

Séance du 10 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de MORIZES d'abord convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle CHOVIN, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, DEZELLIS Yannick, BERNEDE Laurent, CERTAIN Sylviane, DUBOURG Isabelle, LELEU Olivier, TARTAGLINO Nathalie, RUINIER Francis.

Absents excusés : BORDAS Stéphanie, BERNADOU Coralie, VASSEUR Patrick, TOULAT Vincent.

Absent : GENESTAL Anthony.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

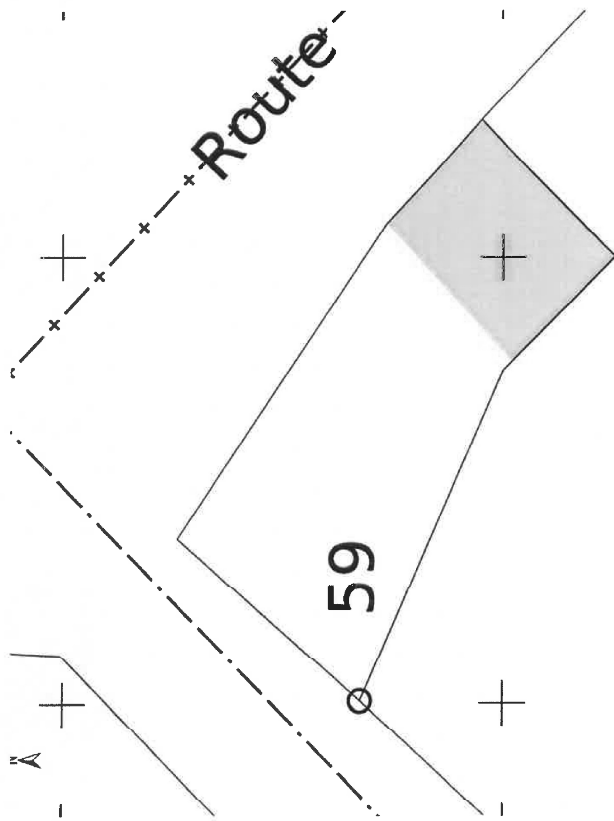
Aucune rectification n'est à faire.

Projet de vente du hangar de Labarthe

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une personne souhaite acheter le hangar de Labarthe.

Effectivement, le conseil municipal avait évoqué l'éventuelle mise en vente de ce bâtiment suite à l'achat des garages dans le bourg.

Ce hangar fait 53 m², il est situé sur la parcelle ZC n° 59 qui fait au total 186 m² avec un bout de terrain :



Il n'y a ni l'eau, ni l'électricité. Le plancher est à refaire. Un bardage bois et le remaniage de la toiture avaient été fait en 2010.

Pour la vente, un diagnostic amiante et termitte doit être fait.

Sur la parcelle, il y a un transformateur EDF et une « sucette » publicitaire pour lesquels la mairie à une convention. Des renseignements doivent être pris auprès d'EDF et de la société propriétaire de « la sucette ».

Le conseil municipal, après réflexion, s'entend sur un prix de vente qui doit être proposé à la personne intéressée.

A suivre...